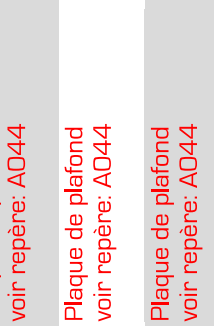
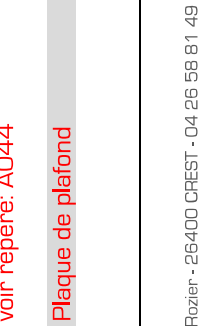
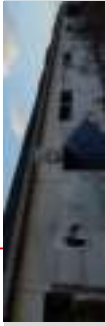


Extérieur - Toit 9 (Zone Homogène n°9)	Bardages et façades légères. [Panneau (fibres-ciment)]		Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Extérieur - Toit 9 (Zone Homogène n°3)	Toitures. [Accessoire de couverture (fibres-ciment)]	 Bardage de toit voir repère: AD18	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Extérieur - Murs de façade 9 (Zone Homogène n°11)	Bardages et façades légères. [Panneau (fibres-ciment)]	 Faitières de toitures droite voir repère: AD19	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 2 B 9 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	 voir repère: AD20	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 3 B 9 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	 voir repère: AD44	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 4 B 9 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	 voir repère: AD44	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 5 B 9 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	 voir repère: AD44	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 6 B	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	 voir repère: AD44	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.

9 (Zone Homogène n°10)	charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	voir repère: AD44	personnel		premier niveau	
Rez de jardin - Pièce 8 B 9 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD44	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 10 B 9 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD44	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez-de-jardin - Bâtiment 10 Intérieur (Zone Homogène n°4)	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides..). [Conduit]	voir repère: AD12	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Extérieur - Toit 11 (Zone Homogène n°1)	Toitures. [Plaque(s)]	 voir repère: AD21	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Extérieur - Toit 12 (Zone Homogène n°1)	Toitures. [Plaque(s)]	 voir repère: AD22	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Extérieur - Toit 12 (Zone Homogène n°3)	Toitures. [Accessoire de couverture (fibres-ciment)]	 Faitières de toitures droite voir repère: AD23	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.

Extérieur - Toit 12 (Zone Homogène n°9)	Bardages et façades légères. [Panneau (fibres-ciment)]		Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Extérieur - Murs de façade 12 (Zone Homogène n°11)	Bardages et façades légères. [Panneau (fibres-ciment)]	 Bardage de toit voir repère: AD24	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 1 B 12 (Zone Homogène n°7)	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur (amiant-ciment)]	 voir repère: AD25 Panneau de bardage voir repère: AD47	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 1 B 12 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	 Plaque de plafond voir repère: AD46	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 1 B 12 (Zone Homogène n°8)	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). [Conduit]	 Réservoir voir repère: AD48	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 2 B 12 (Zone Homogène n°7)	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur (amiant-ciment)]	 Panneau de bardage voir repère: AD47	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 2 B 12 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	 Plaque de plafond voir repère: AD46	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 2 B 12 (Zone Homogène n°8)	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). [Conduit]	 Réservoir voir repère: AD48	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 3 B 12 (Zone Homogène n°7)	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur (amiant-ciment)]	 Panneau de bardage voir repère: AD47	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 3 B 12 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	 Plaque de plafond voir repère: AD46	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 3 B 12 (Zone Homogène n°8)	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). [Conduit]	 Réservoir voir repère: AD48	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 4 B 12 (Zone Homogène n°7)	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur (amiant-ciment)]	 Panneau de bardage voir repère: AD47	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.

Rez de jardin - Pièce 4 B 12 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: A046	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 4 B 12 (Zone Homogène n°8)	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). [Conduit]	Réservoir voir repère: A048	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 5 B 12 (Zone Homogène n°8)	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). [Conduit]	Réservoir voir repère: A048	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 5 B 12 (Zone Homogène n°7)	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur (amiant-ciment)]	Panneau de bardage voir repère: A047	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 5 B 12 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: A046	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 6 B 12 (Zone Homogène n°7)	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur (amiant-ciment)]	Panneau de bardage voir repère: A047	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 6 B 12 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: A046	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 7 B 12 (Zone Homogène n°7)	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur (amiant-ciment)]	Panneau de bardage voir repère: A047	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 7 B 12 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: A046	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 8 B 12 (Zone Homogène n°7)	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur (amiant-ciment)]	Panneau de bardage voir repère: A047	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 8 B 12 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: A046	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Extérieur - Toit 13 - 1 (Zone Homogène n°1)	Toitures. [Plaque(s)]	 voir repère: A026	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.

Extérieur - Toit 13 - - 1 [Zone Homogène n°3]	Toitures. [Accessoire de couverture ciment]]		Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Extérieur - Toit 13 - - 1 [Zone Homogène n°2]	Toitures. [Accessoire de couverture ciment]]	Faîtières de toitures droites voir repère: AD27 	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Extérieur - Toit 13 - - 2 [Zone Homogène n°1]	Toitures. [Plaque(s)]	Aérateur de toit voir repère: AD28 voir repère: AD26	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Extérieur - Murs de façade 13 [Zone Homogène n°12]	Conduits en toiture et façade. [Conduit en fibres-ciment : conduit de fumée]	 voir repère: AD29	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 1 B 13 [Zone Homogène n°8]	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). [Conduit]	Réservoir voir repère: AD49	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Extérieur - Murs de façade 14 [Zone Homogène n°11]	Bardages et façades légères. [Panneau (fibres-ciment)]	 voir repère: AD33	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.

Extérieur - Toit 14 (Zone Homogène n°1)	Toitures. [Plaque(s)]	 voir repère: AD30	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Extérieur - Toit 14 (Zone Homogène n°9)	Bardages et façades légères. [Panneau (fibres-ciment)]	 Bardage de toit voir repère: AD31	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Extérieur - Toit 14 (Zone Homogène n°6)	Toitures. [Accessoire de couverture (fibres-ciment)]	 Faîtières de toitures voir repère: AD32	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 1 B 14 (Zone Homogène n°7)	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur (amiante-ciment)]	Panneau de bardage voir repère: AD51	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 1 B 14 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD50	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 2 B 14 (Zone Homogène n°7)	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur (amiante-ciment)]	Panneau de bardage voir repère: AD51	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 2 B 14 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD50	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 2 B 14 (Zone Homogène n°8)	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). [Conduit]	Réservoir voir repère: AD52	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.

Rez de jardin - Pièce 3 B 14 (Zone Homogène n°7)	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur (amiante-ciment)]	Panneau de bardage voir repère: A051	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 3 B 14 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: A050	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 3 B 14 (Zone Homogène n°8)	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...), [Conduit]	Réservoir voir repère: A052	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 4 B 14 (Zone Homogène n°7)	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur (amiante-ciment)]	Panneau de bardage voir repère: A051	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 4 B 14 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: A50	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 4 B 14 (Zone Homogène n°8)	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...), [Conduit]	Réservoir voir repère: A052	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.

Pour réaliser son évaluation, l'opérateur de repérage s'est appuyé sur les critères et la grille d'évaluation définis en annexe I de l'arrêté du 12 décembre 2012. Sur la base de l'évaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des produits et matériaux contenant de l'amiante, l'opérateur de repérage émet **des recommandations de gestion** adaptées au besoin de protection des personnes :

Faire réaliser une « **évaluation périodique** », car le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Cette évaluation périodique consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Mettre en œuvre une « **action corrective de premier niveau** », car le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. A cette recommandation est associé, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

- Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

13. Matériaux ou produits contenant de l'amiante : hors programme de repérage

Sans objet.

14. Pièces ou locaux visités

Extérieur : Bâtiment 1.

Rez de jardin : Bâtiment 1 Intérieur.

Extérieur : Murs de façade 1, Toit 1, Bâtiment 2.

Rez-de-jardin : Bâtiment 2 Intérieur.

Extérieur : Murs de façade B 2, Toit 1 Bâtiment B 2, Toit 2 Bâtiment B 2, Toit 3 Bâtiment B 2, Toit 4 Bâtiment B 2.

1^{er} étage : Comble visitable 1 B 2, Comble visitable 2 B 2, Comble visitable 3 B 2.

Extérieur : Bâtiment 3.

Rez-de-jardin : Bâtiment 3 Intérieur.

Extérieur : Murs de façade 3, Toit 3 - 1, Toit 3 - 2.

Rez-de-jardin : Pièce 1 Bâtiment B 3, Pièce 2 Bâtiment 3, Pièce 3 Bâtiment 3.

Extérieur : Bâtiment 4.

Rez-de-jardin : Bâtiment 4 Intérieur.

Extérieur : Murs de façade 4, Toit 4.

Rez de jardin : Entrée B4, Incubation B4, Atelier B4, Lavage B4, Couve B4.

Extérieur : Bâtiment 5.

Rez-de-jardin : Bâtiment 5 Intérieur.

Extérieur : Murs de façade 5, Toit 5-1, Toit 5 - 2.

Rez de jardin : Groupe électrogène 1 B5, Groupe électrogène 2 B5.

Extérieur : Bâtiment 6 .

Rez-de-jardin : Bâtiment 6 Intérieur.

Extérieur : Toit 6.

Rez de jardin : Pièce 1 B 6, Pièce 2 B 6, Pièce 3 B 6, Pièce 4 B 6, Pièce 5 B 6, Pièce 6 B 6, Pièce 7 B 6, Pièce 8 B 6, Pièce 9 B 6, Pièce 10 B 6, Pièce 11 B 6, Pièce 12 B 6, Pièce 13 B 6, Pièce 14 B 6, Pièce 15 B 6, Pièce 16 B 6, Pièce 17 B 6, Pièce 18 B 6, Pièce 19 B 6, Pièce 20 B 6, Pièce 21 B 6, Pièce 22 B 6, Pièce 23 B 6, Pièce 24 B 6, Pièce 25 B 6, Pièce 26 B 6, Pièce 27 B 6.

Extérieur : Murs de façade 7, Toit 7.

Rez de jardin : Pièce 1 B7, Pièce 2 B7, Pièce 3 B7, Pièce 4 B7, Pièce 5 B 7, Pièce 6 B 7, Pièce 7 B 7, Pièce 8 B 7, Pièce 9 B 7, Pièce 10 B 7, Pièce 11 B 7, Pièce 12 B 7, Pièce 13 B 7, Pièce 14 B 7, Pièce 15 B 7, Pièce 16 B 7, Pièce 17 B 7, Pièce 18 B 7, Pièce 19 B 7.

Extérieur : Bâtiment 8, Murs de façade 8, Toit 8.

Rez de jardin : Pièce 1 B 8 , Pièce 2 B 8 , Pièce 3 B 8 , Pièce 4 B 8 , Pièce 5 B 8 , Pièce 6 B 8 , Pièce7 B 8 .

Extérieur : Bâtiment 9.

Rez-de-jardin : Bâtiment 9 Intérieur.

Extérieur : Toit 9, Murs de façade 9.

Rez de jardin : Pièce 1 B 9, Pièce 2 B 9, Pièce 3 B 9, Pièce 4 B 9, Pièce 5 B 9, Pièce 6 B 9, Pièce 7 B 9, Pièce 8 B 9, Pièce 9 B 9, Pièce 10 B 9.

Extérieur : Bâtiment 10.

Rez-de-jardin : Bâtiment 10 Intérieur.

Extérieur : Toit 10, Murs de façade 10, Bâtiment 11.

Rez-de-jardin : Bâtiment 11 Intérieur.

Extérieur : Toit 11, Murs de façade 11, Bâtiment 12.

Rez-de-jardin : Bâtiment 12 Intérieur.

Extérieur : Toit 12, Murs de façade 12.

Rez de jardin : Pièce 1 B 12, Pièce 2 B 12, Pièce 3 B 12, Pièce 4 B 12, Pièce 5 B 12, Pièce 6 B 12, Pièce 7 B 12, Pièce 8 B 12.

Extérieur : Bâtiment 13.

Rez-de-jardin : Bâtiment 13 Intérieur.

Extérieur : Toit 13 - 1, Toit 13 - 2, Murs de façade 13.

Rez de jardin : Pièce 1 B 13, Pièce 2 B 13.

Extérieur : Bâtiment 14.

Rez-de-jardin : Bâtiment 14 Intérieur.

Extérieur : Murs de façade 14, Toit 14.

Rez de jardin : Pièce 1 B 14, Pièce 2 B 14, Pièce 3 B 14, Pièce 4 B 14.

15. Locaux et parties d'immeubles bâtis non visités

Designation

Justification

Rez-de-jardin - Local Transformateur Bâtiment B 3

Accès réglementé

Il est signalé au propriétaire de l'immeuble que la mission décrite en tête de rapport n'a pas pu être menée à son terme.

Il y a lieu de réaliser des investigations approfondies complémentaires dans les locaux ou parties d'immeubles listés ci-dessus.

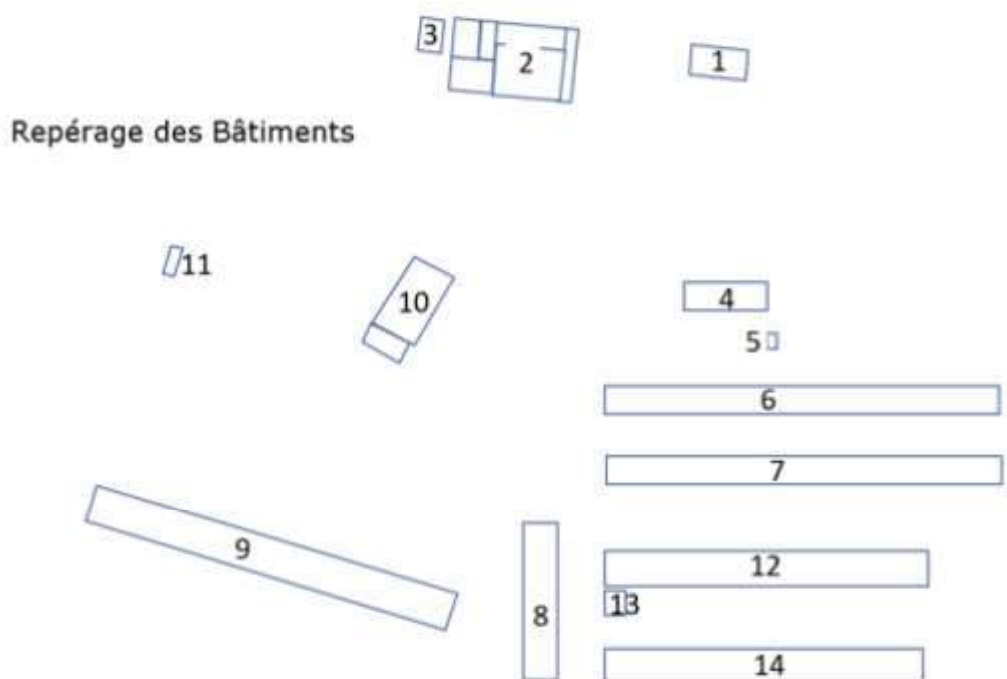
À l'issue de ces investigations, des sondages et prélèvements complémentaires pourront être réalisés afin que les obligations réglementaires du propriétaire soient remplies.

16. Observations

L'ensemble des locaux n'a pu être visité. Il est donc rappelé au donneur d'ordre l'obligation de faire réaliser des investigations supplémentaires pour s'assurer de l'absence ou de la présence de matériaux amiantés dans le ou les locaux considérés.

L'opérateur de repérage recommande au propriétaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

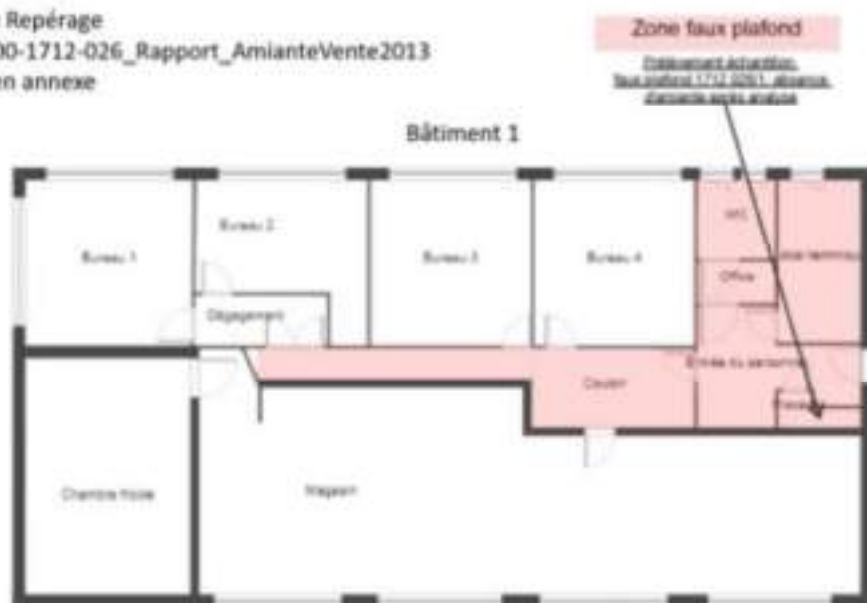
17. Croquis permettant de localiser les prélèvements et les matériaux ou produits contenant de l'amiante



	Composant de la construction	Parties	Résultat
	Toitures	Plaques Fibrociment	Présence
	Aérateur de toit	Fibrociment	Présence
	Faitières Droite	Fibrociment	Présence
	Tuyau Fluide	Fibrociment	Présence
	Tuyau Fluide	Fibrociment	Présence
	Panneau visé Horizontal	Fibrociment	Présence
	Panneau visé Vertical Intérieur	Fibrociment	Présence
	Réservoir	Fibrociment	Présence
	Bardage de toit	Fibrociment	Présence
	Faitière courbe	Fibrociment	Présence
	Panneau Bardage	Fibrociment	Présence

Légende	Repère
Matériaux ou produit contenant de l'Amiante	 

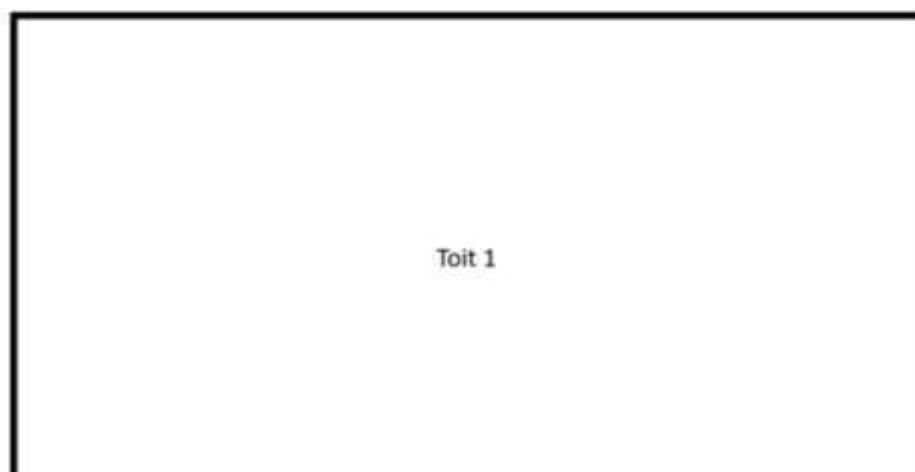
Extrait du Repérage
DIA-HOR00-1712-026_Rapport_AmianteVente2013
Rapport en annexe

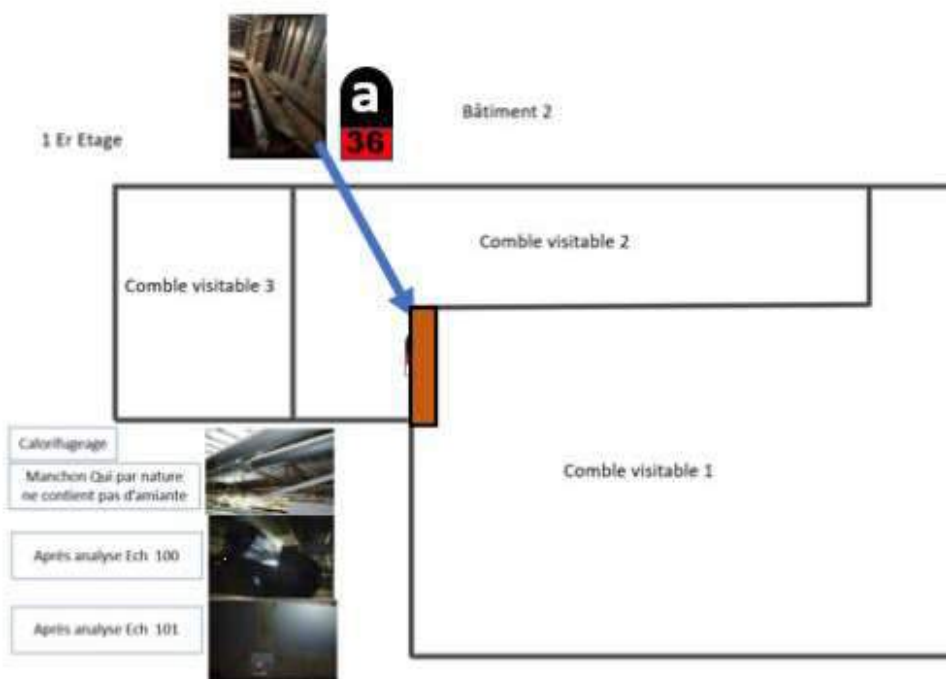


Extérieur

Bâtiment 1

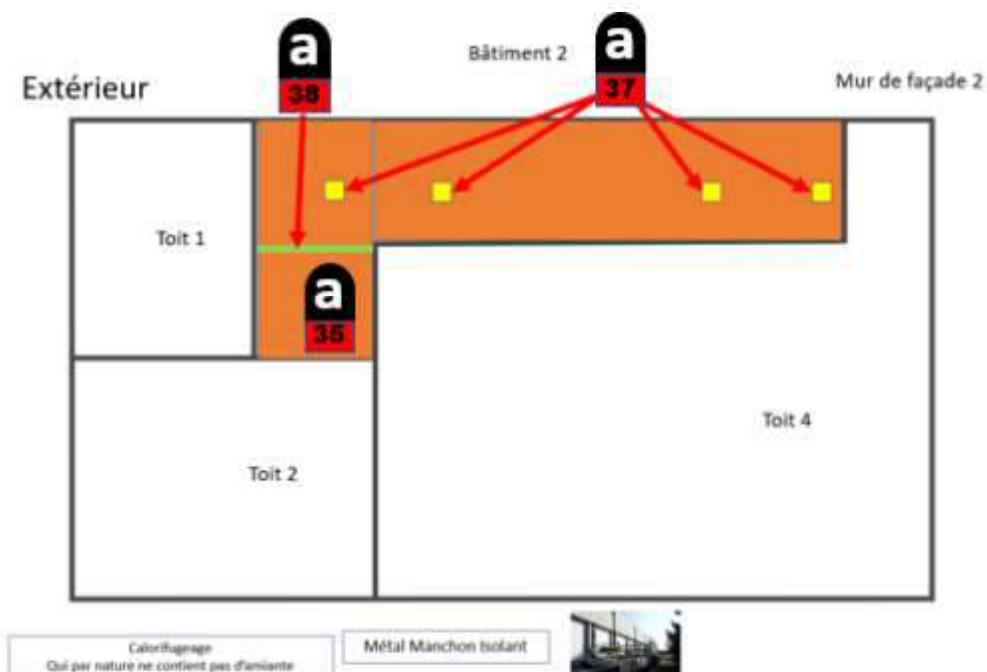
Mur de façade 1





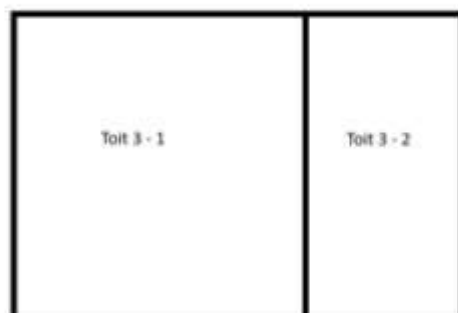
	Plaques Fibrociment	036	Présence
--	---------------------	-----	----------

	Plaques Fibrociment	35	Présence
	Aérateur de toit Fibrociment	37	Présence
	Faitières Droite Fibrociment	38	Présence



Extérieur

Bâtiment 3 Mur de façade 3



Bâtiment 3

Catélogues
Qui par nature ne contiennent pas d'amiante

Métal



Plastique



Extérieur Bâtiment 4 Hors de façade 4



	Tuyau Fluide Fibrociment	2, 3, 4	Présence
--	--------------------------	---------	----------

Catélogues
Qui par nature ne contiennent pas d'amiante

Métal



Bâtiment 4



Bâtiment 5



	Plaques Fibrociment	5,6	Présence
--	---------------------	-----	----------

Extérieur

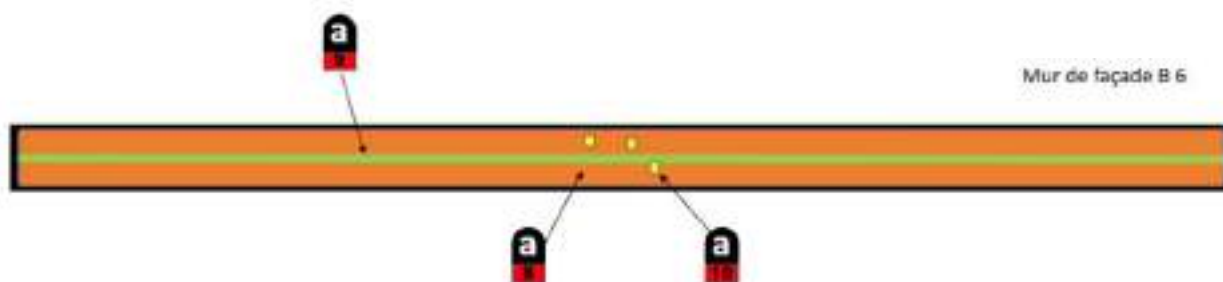
Murs de façade 5



	Plaques Fibrociment	8	Présence
	Faitières Droite Fibrociment	9	Présence
	Aérateur de toit Fibrociment	10	Présence

Bâtiment 6

Extérieur



Calorifugeage
qui ne contiennent pas d'amiante.

Bâtiment 6

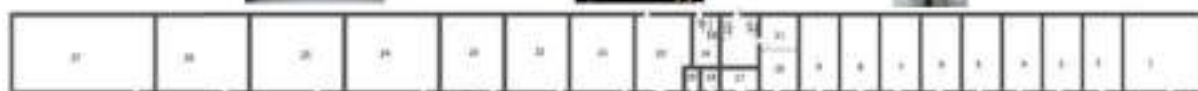
Alu peint + isolant

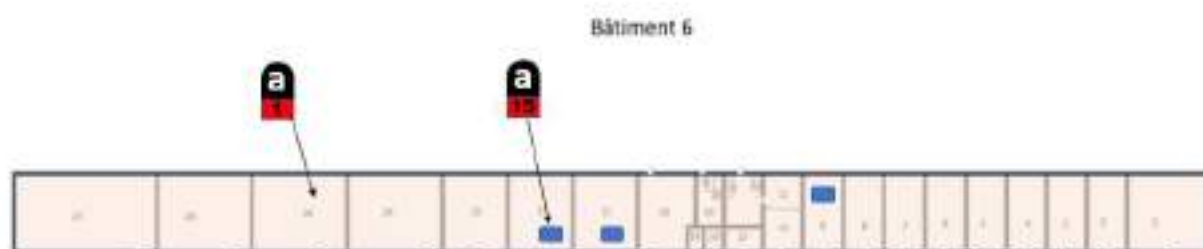


Manchon noir



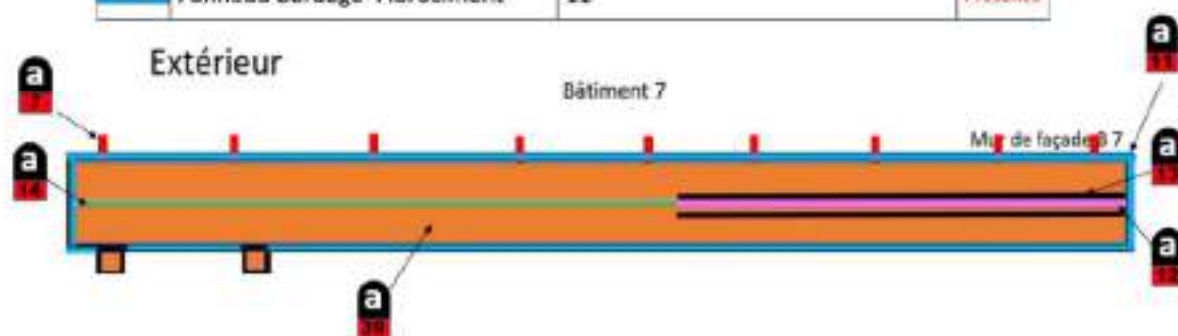
Plastique et isolant





	Panneau visé Horizontal Fibrociment	1	Présence
	Réservoir Fibrociment	15	Présence

	Toitures Plaques Fibrociment	39	Présence
	Faitières Droite Fibrociment	14	Présence
	Tuyau Fluide Fibrociment	7	Présence
	Bardage de toit Fibrociment	13	Présence
	Faitière courbe Fibrociment	12	Présence
	Panneau Bardage Fibrociment	11	Présence



Calorifugeage
qui ne contient pas d'amiante

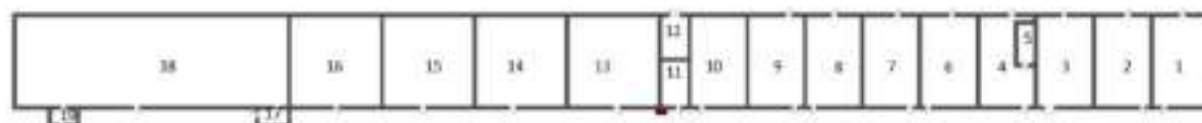
Plâtre tuile carton brique coton



Bâtiment 7

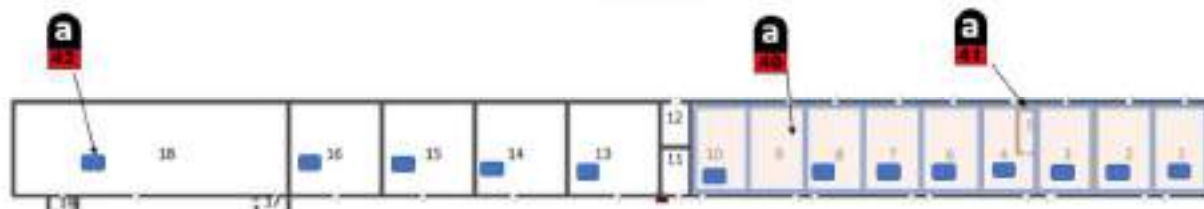
Plastique et isolant

Alu colle noir fibre



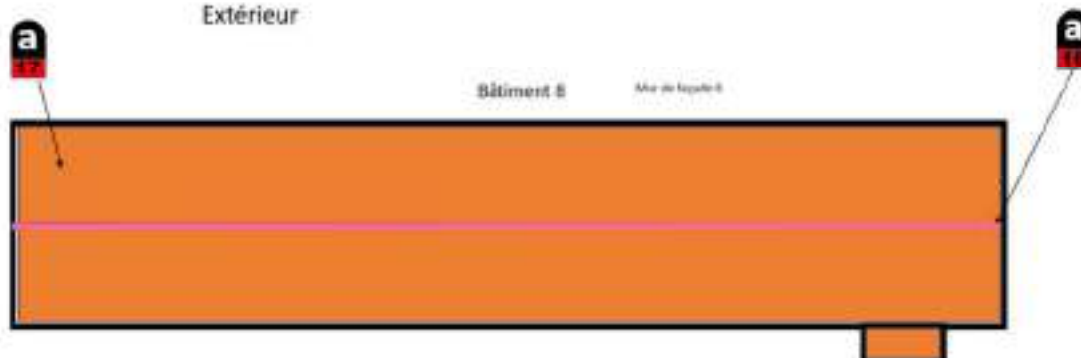
	Panneau visé Horizontal Fibrociment	40	Présence
	Panneau visé Vertical Intérieur Fibrociment	41	Présence
	Réservoir Fibrociment	42	Présence

Bâtiment 7

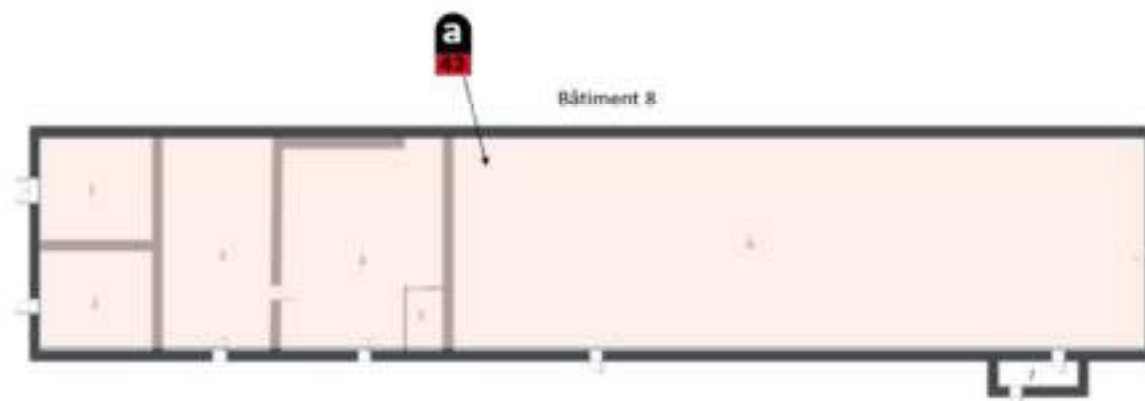


	Toitures Plaques Fibrociment	17	Présence
	Faitière courbe Fibrociment	16	Présence

Extérieur

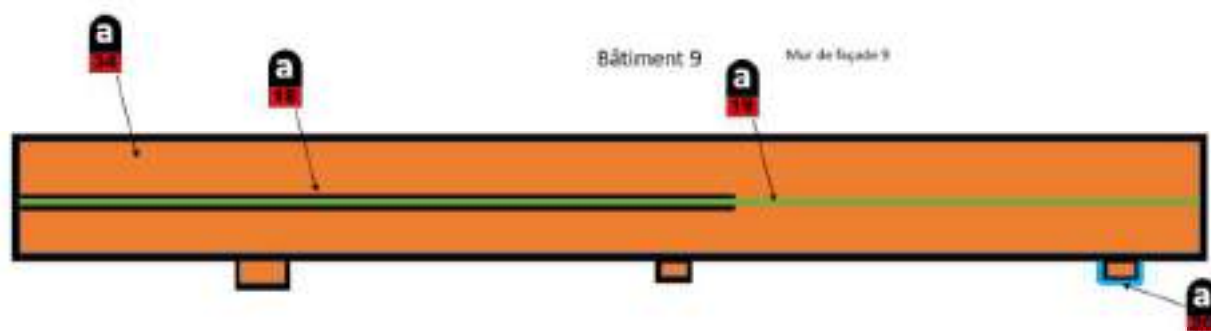


	Panneau visé Horizontal Fibrociment	43	Présence
---	-------------------------------------	----	----------

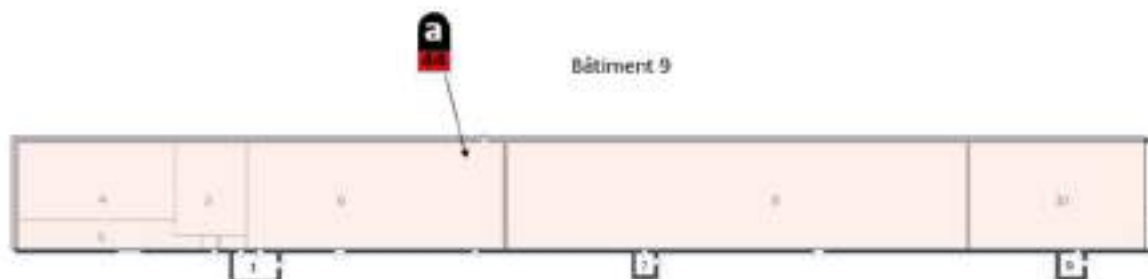


	Toitures Plaques Fibrociment	34	Présence
	Faitières Droite Fibrociment	19	Présence
	Bardage de toit Fibrociment	18	Présence
	Panneau Bardage Fibrociment	20	Présence

Extérieur



	Panneau visé Horizontal Fibrociment	44	Présence
--	-------------------------------------	----	----------



Extérieur



Bâtiment 10 - 1

Extrait du Repérage

DIA-HOR00-1712-025_Dossier__AMIANTE_Bat 10

Rapport en annexe



Bâtiment 10 - 1

Extrait du Repérage

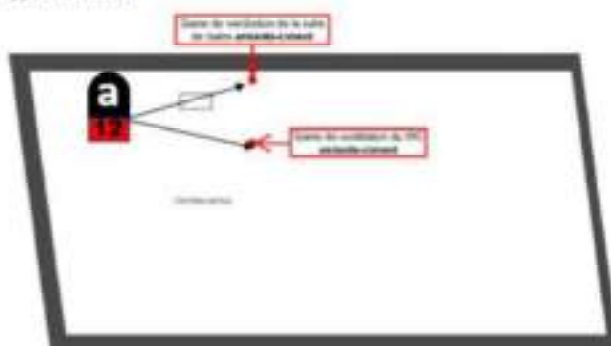
DIA-HOR00-1712-025_Dossier__AMIANTE_Bat 10

Rapport en annexe



Bâtiment 10 - 1

Extrait du Repérage
DIA-HORDO-1712-025_Dossier__AMIANTE_Bat 10
Rapport en annexe

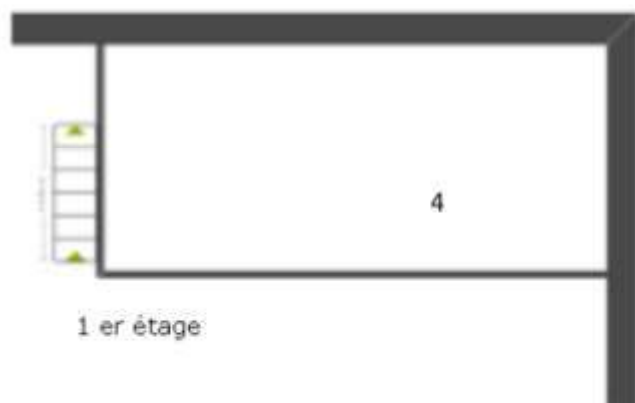


	Tuyau Fluide Fibrociment	12	Présence
--	--------------------------	----	----------

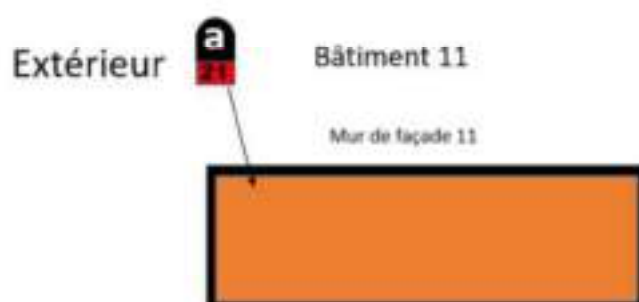
Bâtiment 10 - 2



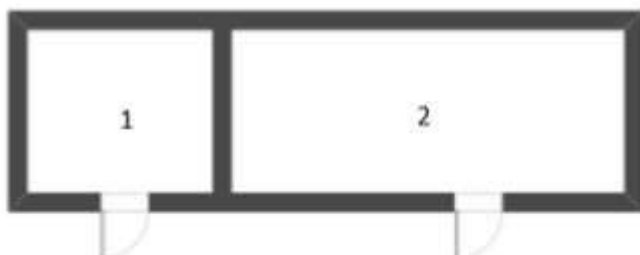
Bâtiment 10 - 2



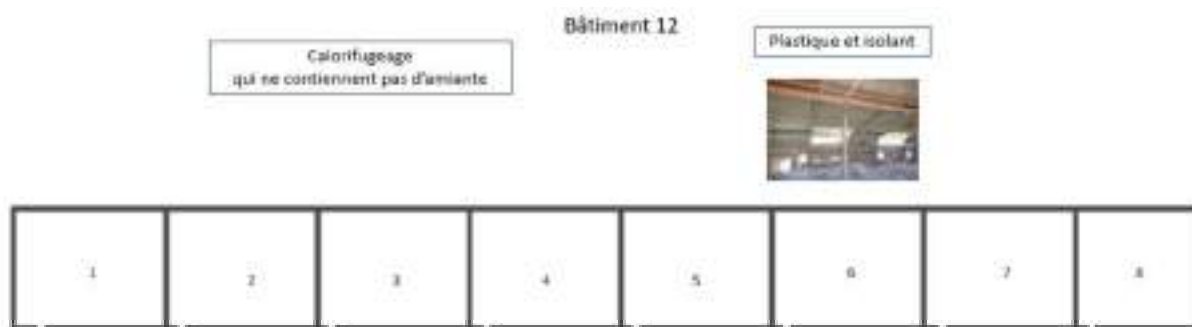
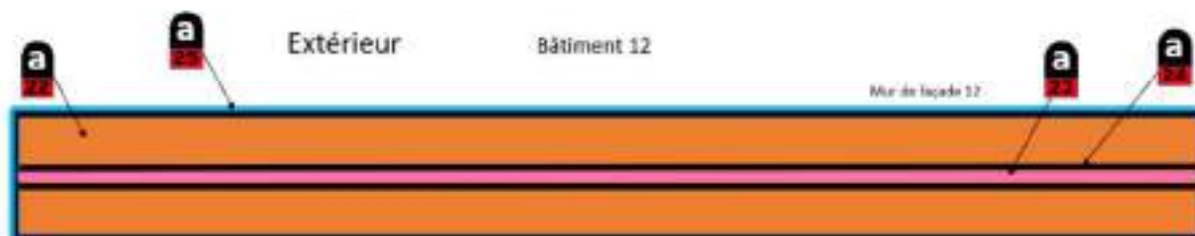
	Toitures Plaques Fibrociment	21	Présence
--	------------------------------	----	----------



Bâtiment 11

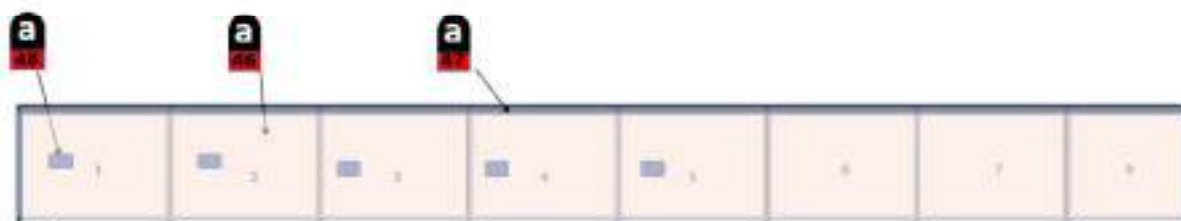


	Toitures Plaques Fibrociment	22	Présence
	Bardage de toit Fibrociment	24	Présence
	Faitière courbe Fibrociment	23	Présence
	Panneau Bardage Fibrociment	25	Présence



	Panneau visé Horizontal Fibrociment	46	Présence
	Panneau visé Vertical Intérieur Fibrociment	47	Présence
	Réservoir Fibrociment	48	Présence

Bâtiment 12

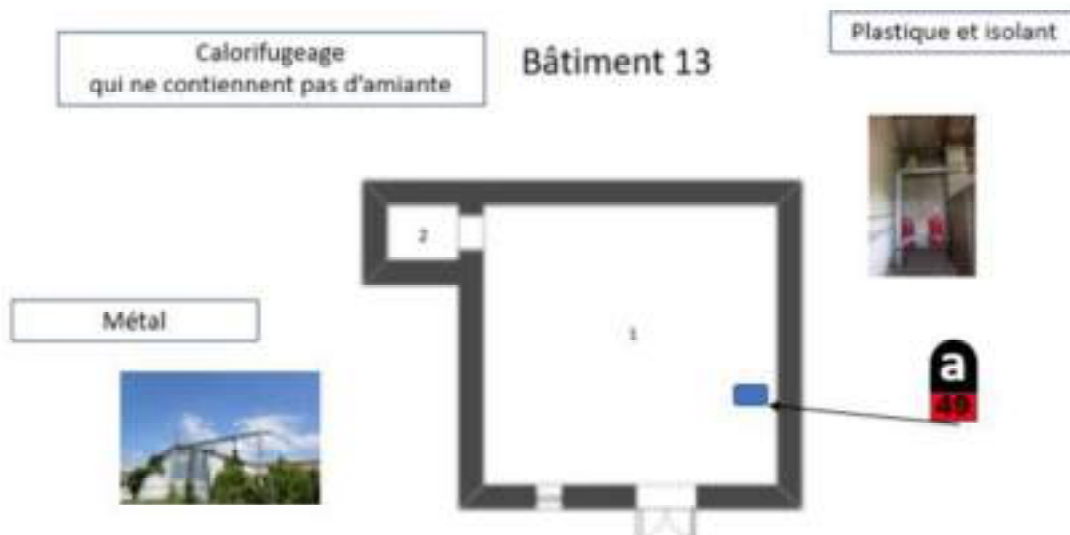


	Toitures Plaques Fibrociment	26	Présence
	Aérateur de toit Fibrociment	28	Présence
	Faitières Droite Fibrociment	27	Présence
	Tuyau Fluide Fibrociment	29	Présence

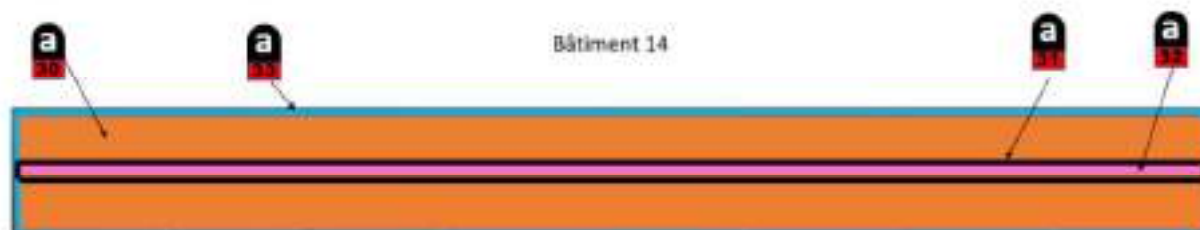
Extérieur Bâtiment 13

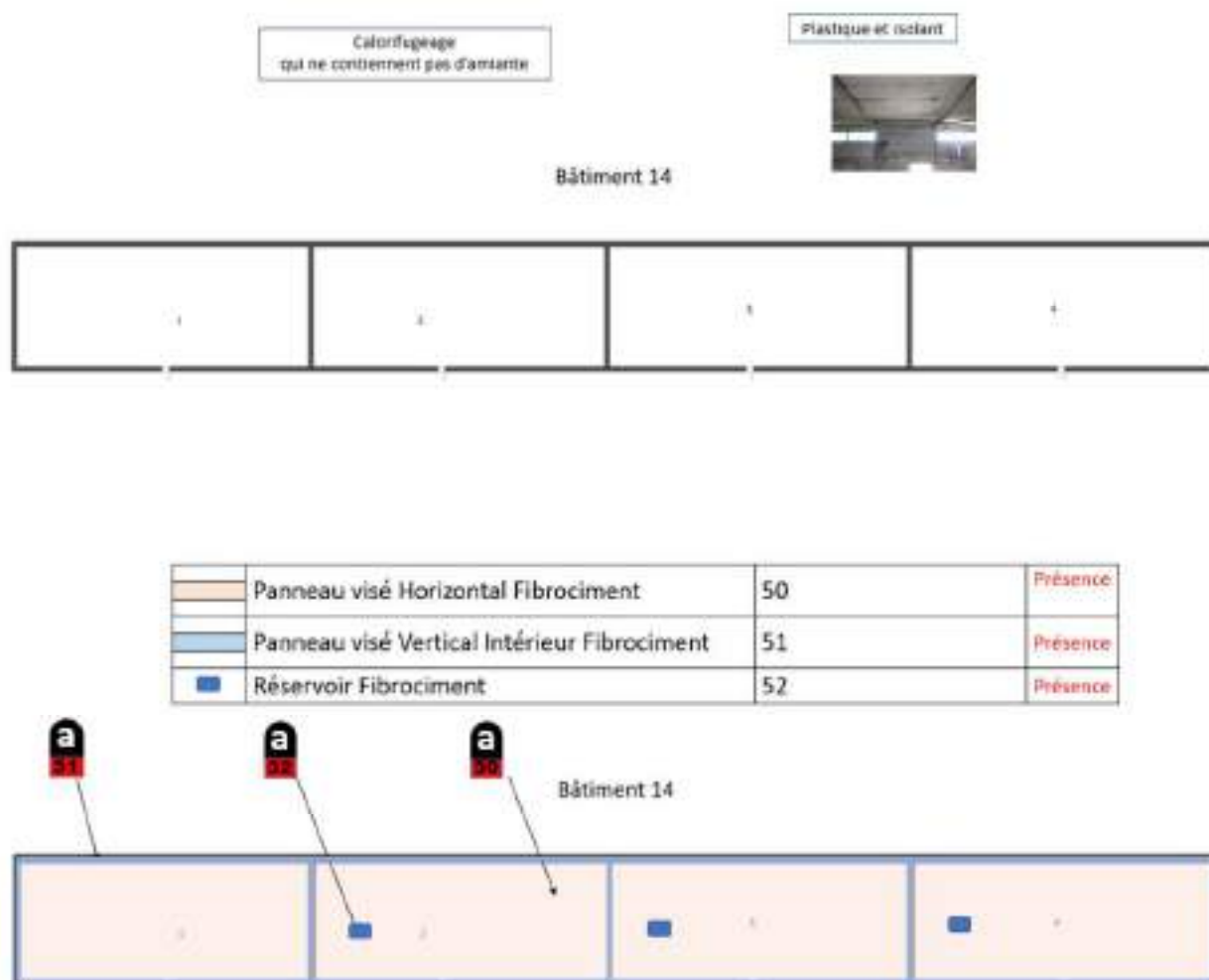


	Réservoir Fibrociment	49	Présence
---	-----------------------	----	----------



	Toitures Plaques Fibrociment	30	Présence
	Bardage de toit Fibrociment	31	Présence
	Faitière courbe Fibrociment	32	Présence
	Panneau Bardage Fibrociment	33	Présence





18. Conditions particulières d'exécution

Le repérage réglementaire effectué dans le cadre de la constitution d'un Dossier Technique Amiante d'un immeuble bâti mentionnés aux articles R.1334-17 et R.1334-18 du code de la santé publique est effectué suivant le programme défini par les listes A et B de l'annexe 13-9 du même code. Il informe de la présence ou l'absence de matériaux ou produit contenant de l'amiante d'après les listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique ainsi que, le cas échéant, de leur état de conservation. Il est réalisé contractuellement, suivant les dispositions de l'arrêté du 12 décembre 2012. Les règles d'échantillonnage des sondages et prélèvements sont réalisés suivant les recommandations de l'annexe A de la norme NF X 46-020 de la version en vigueur.

L'ensemble des matériaux ou produits ne faisant pas partie des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ne sont pas inclus dans le programme de repérage contractuel et ne sont donc pas considérés comme des matériaux ou produits à repérer, et sauf demande particulière de complément au programme de repérage contractuels, ne font pas l'objet de ce repérage d'amiante.

Le présent repérage amiante ne préjuge donc pas de l'existence dans la construction d'autres matériaux ou produits pouvant contenir de l'amiante, soit non listés dans le tableau ci-dessus, soit pouvant apparaître après une investigation approfondie destructive (par exemple : flocage dissimulé derrière une contre-cloison, calorifugeage de canalisation encoffré...).

Lorsque l'opérateur a connaissance d'autres matériaux ou produits non listés dans le programme de repérage contractuel, réputés contenir de l'amiante de façon certaine (ex : marquage AT sur un matériau en fibre-ciment attestant de la présence d'amiante,...), il les signale également, sans pour autant que ce signalement garantisse l'exhaustivité des investigations concernant l'ensemble des matériaux ou produits non concernés par le programme de repérage.

Plus généralement, l'absence de signalement d'un composant ou partie de composant non concerné par le programme de repérage définit partie ne peut faire l'objet d'un appel en garantie.

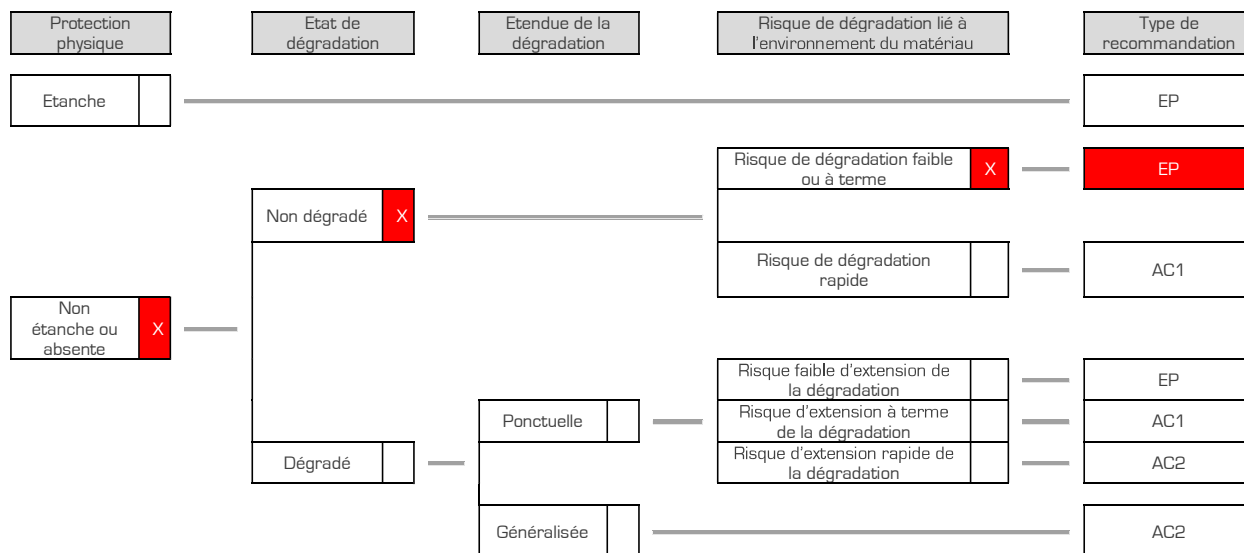
Le présent rapport de repérage amiante n'est pas suffisant en cas de travaux ou démolition.

Il doit être complété, selon le cas, par un contrôle amiante spécifique « avant travaux » ou « avant démolition », au cours desquels il peut être nécessaire de réaliser des investigations approfondies destructives pour s'assurer de la composition interne d'un composant, d'un ouvrage ou d'un volume concerné par les travaux ou la démolition.

19. Evaluation des états de conservation

Extérieur - Toit 3 Bâtiment B 2 : Plaque(s)

Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B



Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-FNS1-1802-014
Date de l'évaluation	06/02/2018
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Extérieur - Toit 3 Bâtiment B 2, zone homogène numéro 1
Destination déclarée du local	Agricole

Extérieur - Toit 3 Bâtiment B 2 : Accessoire de couverture (fibres-ciment)

Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Etanche				EP
Non étanche ou absente	Non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2	
	Généralisée		AC2	

Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-FNS1-1802-014
Date de l'évaluation	06/02/2018
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Extérieur - Toit 3 Bâtiment B 2, zone homogène numéro 3
Destination déclarée du local	Agricole

Extérieur - Toit 3 Bâtiment B 2 : Accessoire de couverture (fibres-ciment)

Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Etanche				EP
Non étanche ou absente	Non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2	
	Généralisée		AC2	

Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-FNS1-1802-014
Date de l'évaluation	06/02/2018
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Extérieur - Toit 3 Bâtiment B 2, zone homogène numéro 2
Destination déclarée du local	Agricole

Rez de jardin - Incubation B4 : Conduit

Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Etanche				EP
Non étanche ou absente	Non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2

Conclusion	Action corrective de premier niveau
N° de dossier	DIA-FNS1-1802-014
Date de l'évaluation	06/02/2018
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Rez de jardin - Incubation B4, zone homogène numéro 4
Destination déclarée du local	Agricole

Rez de jardin - Pièce 1 B 6 : Panneau vissé

Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Etanche				EP
Non étanche ou absente	Non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2

Conclusion	Action corrective de premier niveau
N° de dossier	DIA-FNS1-1802-014
Date de l'évaluation	06/02/2018
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Rez de jardin - Pièce 1 B 6, zone homogène numéro 10
Destination déclarée du local	Agricole

Rez de jardin - Pièce 3 B 6 : Enduit projeté

Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Etanche	X			EP
Non étanche ou absente	Non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2

Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-FNS1-1802-014
Date de l'évaluation	06/02/2018
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Rez de jardin - Pièce 3 B 6
Destination déclarée du local	Agricole

Rez de jardin - Pièce 9 B 6 : Conduit

Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Etanche				EP
Non étanche ou absente	Non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2

Conclusion	Action corrective de premier niveau
N° de dossier	DIA-FNS1-1802-014
Date de l'évaluation	06/02/2018
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Rez de jardin - Pièce 9 B 6, zone homogène numéro 8
Destination déclarée du local	Agricole

Extérieur - Murs de façade 7 : Panneau (fibres-ciment)

Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Etanche				EP
Non étanche ou absente	Non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2

Conclusion	Action corrective de premier niveau
N° de dossier	DIA-FNS1-1802-014
Date de l'évaluation	06/02/2018
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Extérieur - Murs de façade 7, zone homogène numéro 11
Destination déclarée du local	Agricole

Extérieur - Toit 7 : Accessoire de couverture (fibres-ciment)

Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Etanche				EP
Non étanche ou absente	Non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2

Conclusion	Action corrective de premier niveau
N° de dossier	DIA-FNS1-1802-014
Date de l'évaluation	06/02/2018
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Extérieur - Toit 7, zone homogène numéro 6
Destination déclarée du local	Agricole

Extérieur - Toit 7 : Panneau (fibres-ciment)

Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Etanche				EP
Non étanche ou absente	Non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2

Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-FNS1-1802-014
Date de l'évaluation	06/02/2018
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Extérieur - Toit 7, zone homogène numéro 9
Destination déclarée du local	Agricole

Rez de jardin - Pièce 1 B7 : Revêtement dur (amiante-ciment)

Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Etanche				EP
Non étanche ou absente	Non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2

Conclusion	Action corrective de premier niveau
N° de dossier	DIA-FNS1-1802-014
Date de l'évaluation	06/02/2018
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Rez de jardin - Pièce 1 B7, zone homogène numéro 7
Destination déclarée du local	Agricole

Extérieur - Murs de façade 13 : Conduit en fibres-ciment : conduit de fumée

Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Etanche				EP
	Non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
Non étanche ou absente		Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
	Dégradé	Généralisée		AC2

Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-FNS1-1802-014
Date de l'évaluation	06/02/2018
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Extérieur - Murs de façade 13, zone homogène numéro 12
Destination déclarée du local	Agricole

20. Eléments d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épandements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou d'encapsulation de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

21. Attestation d'assurance

Voir document joint en annexe au rapport.

22. Certificat de compétence

Voir document joint en annexe au rapport.

23. Procès-verbaux d'analyse

Voir document joint en annexe au rapport.

24. Procès-verbaux d'analyse précédemment réalisés

Il n'y a pas de procès-verbal précédemment réalisé.

2 FOUNES
Monsieur Francis FOUNES
 985 Route de la Gasière
 Les Bialats
 26410 MENGLON

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-SG-007580-01
 Dossier N° : 18Y003455
 Référence Dossier : N° Commande : DIA-FNS1-1802-014

Version du : 12/02/2018 17:59
 Date de réception : 08/02/2018

Page 1/2
 Date d'analyse : 09/02/2018

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	DIA-FNS1-1802-014-1 Calorifugeage Sans objet Plâtre tulle carton et bourre coton Plâtre Tulle carton et bourre coton Pièce concernée : Pièce 12 B 7(Rez de jardin)	Matériau semi-dur (plâtreux) (blanc) ; matériau de type maillage de fibres (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux textile (gris) + (de différentes couleurs)(i)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	DIA-FNS1-1802-014-2 Calorifugeage Sans objet Alu colle noir fibre Alu colle noir fibre Pièce concernée : Pièce 2 B7(Rez de jardin)	Matériau de type aluminium ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau souple bitumineux (noir)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées
003	DIA-FNS1-1802-014-3 Calorifugeage Sans objet Manchon isolant Mousse noir compact Pièce concernée : Pièce 17 B 6(Rez de jardin)	Matériau de type mousse (noir)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS
 2, rue Charline Platon CS 40205
 F-42018 ST ETIENNE CEDEX 1, FRANCE
 Tél : +33 4 77 92 36 30 - Fax : +33 3 88 91 66 31 - Site Web: www.eurofins.fr/ldb
 S.A.S. au capital de €19 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 71209

ACCREDITATION
 N° 1-1591
 Partie disponible sur
 www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-SG-007580-01

Version du : 12/02/2018 17:59

Page 2/2

Dossier N° : 18Y003455

Date de réception : 08/02/2018

Date d'analyse : 09/02/2018

Référence Dossier : N° Commande : DIA-FNS1-1802-014

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb.	Type	
004	DIA-FNS1-1802-014-4 Calorifugeage Sans objet Manchon isolant Pièce concernée : Pièce 17 B 6(Rez de jardin)	Matériau de type mousse (gris) ; matériau (friable) (marron)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	DIA-FNS1-1802-014-5 Calorifugeage Sans objet Revêtement alu plâtre Mousse Plâtre tulle Alu Pièce concernée : Pièce 11 B 6(Rez de jardin)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau de type aluminium ; matériau de type colle ; matériau de type mousse (jaune)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau (friable) (marron) ; matériau fibreux textile (blanc) ; matériau de type mousse (orange)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2

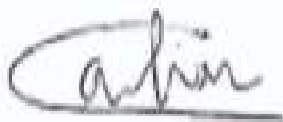
Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1% en masse.

Observation(s) couche(s)

- (i) La totalité de la couche a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.



Cyril Garlier
Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS

2, rue Charoline Pélion CS 40205

F-42018 ST ETIENNE CEDEX 1, FRANCE

Tél: +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33 3 88 91 66 31 - Site Web: www.eurofins.fr/ldb

S.A.S. au capital de €19 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 71209

ACCREDITATION
N° 1-1591
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



2 FOUNES
Monsieur Francis FOUNES
 985 Route de la Gasière
 Les Bialats
 26410 MENGLON

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-SG-013038-01
 Dossier N° : 18Y006124
 Référence Dossier : Référence dossier :
 DIA-FNS1-1802-014

Version du : 03/03/2018 3:59
 Date de réception : 02/03/2018

Page 1/2
 Date d'analyse : 02/03/2018

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	DIA-FNS1-1802-014-1 00 Calorifugeage Mousse bleu tulle plâtre couleur noir Pièce concernée Comble visitable 1 B 2 (1 ^{er} étage)	Matériau souple bitumineux (noir) ; matériau de type mousse (bleu)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	DIA-FNS1-1802-014-1 01 Calorifugeage Tulle carton et laine Pièce concernée Comble visitable 2 B 2 (1 ^{er} étage)	Matériau de type maillage de fibres (beige)(i)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau (bitumineux) (noir) ; matériau fibreux de type isolant (beige) (clair)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (beige)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS
 2, rue Chanoine Platon CS 40205
 F-42018 ST ETIENNE CEDEX 1, FRANCE

Tél: +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33 3 88 91 66 31 - Site Web: www.eurofins.fr/ldb
 S.A.S. au capital de €19 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 71209

ACCREDITATION
 N° 1-1598
 Partie disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-SG-013038-01

Version du : 03/03/2018 3:59

Page 2/2

Dossier N° : 18Y006124

Date de réception : 02/03/2018

Date d'analyse : 02/03/2018

Référence Dossier : Référence dossier :

DIA-FNS1-1802-014

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Observation(s) couche(s)

- (1) La totalité de la couche a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.



Arnaud Varillon
Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS

2, rue Chanoine Platon CS 40205

F-42018 ST ETIENNE CEDEX 1, FRANCE

Tél: +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33 3 88 91 66 31 - Site Web: www.eurofins.fr/ldb

S.A.S. au capital de €19 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 71209

ACCREDITATION
N° 1-1591
Parties disponibles sur
www.cofrac.fr

